



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2020 - 20		
Avis direct (expert délégué) Date : 02/04/2020	Objet : Capture temporaire d'amphibiens dans le cadre du projet CIGEO mené par l'ANDRA en Meuse (55)	Avis : favorable

Contexte

L'association HIRRUS, 10 rue Neuve, 88500 PONT-SUR-MADON mandatée par l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA) a déposé une demande de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées portant sur des opérations de capture temporaire de spécimens d'espèces animales protégées dans le cadre d'un projet d'implantation du futur centre de stockage profond de déchets radioactifs.

Les espèces animales concernées sont :

- Crapaud commun (*Bufo bufo*) ;
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*) ;
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ;
- Grenouille commune (*Pelophylax-kl esculentus*) ;
- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) ;
- Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) ;
- Triton alpestre (*Ichtyosaura alpestris*) ;
- Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) ;
- Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*).

Cette demande est présentée dans le cadre d'une étude de populations d'amphibiens menée depuis 2009 dans le sud meusien, les premières études ont permis de cibler 3 sites de migration préférentiels des amphibiens dans le secteur de :

- le site N°1 est situé sur la commune de Montiers-sur-Saulx, le long de la Départementale 5 entre Montiers-sur-Saulx et Ecurey.
- le site N°2 est situé sur la commune de Biencourt-sur-Orge, le long de la D127b entre Couvertpuis et Biencourt-sur-Orge.
- le site N°3 est situé sur la commune de Saint-Joire, lieu-dit « Côte du Val » et longe l'Ormançon (ruisseau affluent de l'Ornain).

Les personnes qualifiées et mandatées pour cette opération sont les suivantes :

- Mme AUBRY Aurélie (Animatrice « nature » -Association HIRRUS) ;
- M. AUBRY Philippe (Chargé d'Etudes -Association HIRRUS) ;
- M. SPONGA Arnaud (Chargé d'Etudes -Association HIRRUS) ;
- M. CITOYEN Guillaume (Chargé d'études faune pour l'association HIRRUS) ;
- Mme MONARD Estelle (Chargé d'études faune pour l'association HIRRUS).

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des spécimens des espèces nommées ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de ces espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- 1 dossier de demande de dérogation
- 1 document cerfa 13616*01.

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces

Le dossier est complet et récurrent depuis de nombreuses années, il n'y a donc aucune difficulté à poursuivre ces actions de préservation et connaissance de notre herpétofaune.

Avis du CSRPN

Avis favorable

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

